

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 16 mai 2024

L'an 2024 et le 16 mai à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 mai 2024.

Date de la convocation : 7 mai 2024

Date d'affichage : 7 mai 2024

Délibération N° 16-05-2024 / N°93

Etaient présents les membres en exercice : 79

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, Lousi Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 18

Membres votants : 101

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Pierre Cuvillier, Jean Bridel, Jean-François Haultcoeur, Eric Caron. Joel Toursel,

Absents suppléés : Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez.

Absents excusés : Alain Traisnel, René Pruvost, Gérard Nicolle, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration Jacques Nick, Michel Petit ayant donné procuration à Marie Bernard, Julien Bellengier ayant donné procuration à Jean-Marie Dufay, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Raymond Wacheux ayant donné procuration à Pierre Guillemant, Nicolas Capron ayant donné procuration à Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier, Magali Urbanac ayant donné procuration à Thomas Bonnelle, Jean-Louis Lebas ayant donné procuration à Luc Delaporte, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Philippe Vandebeken ayant donné procuration à Dominique Verdel.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Delannoy

Titre de la délibération : Inscription en Septembre aux séances d'Activités Physiques Adaptées

L'action bien vieillir suit l'année civile. Les inscriptions aux séances d'activités physiques adaptées se font en début d'année. Pour les habitants de la CCCA, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 57€.

Chaque année en Septembre, période de rentrée sportive et scolaire, de nombreuses personnes souhaitent intégrer les cours mais y renoncent car ils doivent payer le montant de cotisation annuelle à savoir 57€ pour les 4 mois restants.

Suite à la proposition du Comité de Pilotage de l'action Bien Vieillir du 28 février, à l'avis de la Commission Action Sociale du 26 mars et à l'avis favorable du Bureau du 4 avril 2024, Monsieur le Vice-Président propose de mettre en place un nouveau tarif pour les personnes qui souhaitent s'inscrire aux cours d'activités physiques adaptées en septembre.

Il propose de leur permettre d'intégrer les cours pour une participation financière de 20€ (pour la période allant de Septembre à Décembre).

Suite à l'avis favorable du Bureau du 7 mai 2024, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- fixer le montant de participation de Septembre à Décembre des nouveaux adhérents aux ateliers Bien Vieillir à 20 euros pour les habitants de la Communauté de Communes
- signer l'ensemble des documents nécessaires à cette action

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 20/05/2024 et publication ou notification du 20/05/2024

